Pour une offre de services inclusiverselle garante d'une approche par les droits.

« Une réponse pour et par chacun au cœur de la société et non plus à côté ».

vision & engagements

2024-2028

APF France handicap

Risquer l'impossible

Document adopté par le conseil d'administration du 28 juin 2024

6 engagements FORTS

- Les enfants à l'école et les accompagnements nécessaires aussi !

- Plus de chambre, mais une maison, un appartement, une coloc, bref un chez moi **pour que chacun ait un chez soi** dans la cité ;

- **Les personnes au cœur de tout :** de la décision, de l'élaboration, des équipes professionnelles ;

- Les personnes ne doivent pas être empêchées dans leur projet professionnel. Les ESAT évolueront vers un double métier : **une activité économique** de type entreprise adaptée et un **accompagnement** dans l'emploi mobilisable sur un bassin de vie ;

- Développer dans notre offre de services, des solutions pour **aider à transformer l'environnement, agir sur une accessibilité universelle** de la ville, de l'entreprise, des services, de l'école, des loisirs qui est l'ingrédient indispensable à une société pour tous et pour chacun ;

- Se donner un an pour réinterroger l'ensemble de notre offre de services au regard de nos engagements et mettre à jour les feuilles de route régionales.

Nous réinventer

Voté au Congrès de Reims en juin 2023, le projet associatif d'APF France handicap
« DROIT DEVANT – DROITS D'AVENIR. SOYONS LE CHANGEMENT ! »
a trois ambitions pour les 5 prochaines années :

- Défendre et mettre en œuvre les libertés et droits fondamentaux,
- Agir pour une société juste et durable,
- Réinventer APF France handicap.

APF France handicap, 1ère association française de défense des droits des personnes, propose aujourd'hui une offre de services riche et plurielle. Cette offre ne se réduit pas à l'offre de service médico-sociale. Qu'elle soit portée par des pôles médico-sociaux, des directions sanitaires, APF Entreprises, APF Formations, le TechLab, APF Evasion, les délégations, elle a pour seule ambition d'offrir des réponses au plus près des aspirations et des besoins de chaque personne. L'enjeu de cette feuille de route est d'aligner nos objectifs, nos projets sur cette ambition quitte à engager une remise en question, une refondation, une réinvention de nos activités.

Ce qui fonde notre ADN c'est une approche par les droits. Notre société regarde encore la personne sous le seul prisme de « sa situation de handicap », comme une catégorie d'hommes et de femmes appartenant à une minorité ! Il en découle alors des lois spécifiques, des réponses particulières, etc. Or, ce sont bien les empêchements qui font que la personne se retrouve « en situation de handicap »[1].

La société inclusive commence là où meurt toute captation de droits qui sont les droits de tous ! Aussi, l'inclusion n'est rien si le milieu n'est pas inclusif, l'autodétermination n'est rien si le milieu n'est pas inclusif.

NOTRE RAISON D'ÊTRE EN EST L'INCARNATION « APF FRANCE HANDICAP IMAGINE ET CONSTRUIT LA SOCIÉTÉ INCLUSIVERSELLE ». NOUS DÉVELOPPONS DES SOLUTIONS ET DES OFFRES QUI S'ADRESSENT À LA SOCIÉTÉ TOUTE ENTIÈRE À PARTIR DE NOTRE ADN.

C'est l'idée que la société est un chez-soi pour tous : inclusi …, ***chez-soi*** ; verselle, ***pour tous.***

Parce qu'il nous faut **rêver un horizon pour le construire**, nous devons engager une transformation en profondeur de nos offres de services pour qu'elles incarnent cette vision que l'on a de la société inclusive, une société humaine, où chacun a sa dignité et toute sa place.

À l'heure où tout change dans notre société, notre devoir est d'être à la hauteur des aspirations individuelles, de ne plus penser l'offre de services à partir d'une approche établissements ou services, mais à partir des projets des personnes. L'exigence est grande et je sais que notre association saura relever ce défi.

C'est de notre responsabilité collective.
Cette feuille de route 2.0. nous y engage.

Pascale RIBES,
Présidente d'APF France handicap

[1] Nous nous appuyons tout au long de cette feuille de route des propos introductifs de Charles GARDOU au séminaire du Conseil d'administration des 22 et 23 février 2024

Notre ambition COLLECTIVE

POUR UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVERSELLE

Nous agissons au quotidien pour la pleine effectivité des droits des personnes. Nos offres de services sont un levier pour faire de cette ambition une réalité. Notre présence sur tout le territoire métropolitain et la Guadeloupe nous donne une véritable capacité d'action sur tous les champs de la société. La force de notre réseau et notre organisation territoriale unique sont des atouts que beaucoup nous envient. Notre présence au sein de toutes les instances de représentation et de défense des droits des personnes nous ouvre de nombreux espaces d'actions et de revendications.

Nous pouvons être fiers de notre histoire, de nos victoires, de notre capacité à imaginer des offres de services toujours plus inclusives.

Nous tous, élus, adhérents, bénévoles, personnes concernées, familles et proches, salariés, devons faire corps pour construire une société pleinement inclusive.

Si notre horizon est un environnement pleinement inclusif qui ne nécessite plus de solutions catégorielles, ou de réponses « à part », nous savons que le chemin sera long pour y parvenir. C'est pourquoi, dès à présent, APF France handicap se mobilise pour :

- Faire évoluer ses activités vers des solutions toujours plus imbriquées, mêlées avec les réponses de droit commun qu'il s'agisse de l'école, de l'habitat, de l'emploi, de la citoyenneté, de l'accès à la santé et aux soins ;
- Agir sur les représentations et faire que la personne ne soit plus réduite à sa seule situation de handicap ;
- Garantir l'autodétermination des personnes par une participation effective dans tous les projets qui les concernent et en particulier, dans leur pilotage ;
- Valoriser les capacités, les potentialités et favoriser la réalisation des aspirations de la personne ;
- Faire de la qualité d'usage et des savoirs expérientiels les piliers inaliénables de nos projets ;
- Exiger et agir pour développer des environnements inclusifs et capacitants ;
- Proposer des solutions systématiquement individualisées dans les environnements de vie de la personne ;
- Mettre l'innovation (technologique, managériale, organisationnelle, médicale, etc.) au profit de l'effectivité des droits et de l'amélioration de ceux-ci.

AGIR POUR LA PLEINE EFFECTIVITÉ DES DROITS

Nos offres de services se doivent d'incarner une approche par les droits des personnes.
En ce sens, elles :

Soutiennent et accompagnent les personnes pour :

- Leur autodétermination et leur liberté de choix ;
- Vivre pleinement leur citoyenneté ;
- Leur développement, réalisation personnelle, émancipation, autonomie, indépendance ;
- Leur droit à une vie sociale, intime, éducative et professionnelle ;
- Être en bonne santé et favoriser leur bien-être et leur qualité de vie.

Soutiennent et accompagnent l'environnement familial et les proches pour :

- Leur droit à une vie sociale, intime, et professionnelle ;
- Être accueillis, sensibilisés, informés et formés ;
- Être reconnus dans leurs expertises ;
- Être en bonne santé et favoriser leur bien-être et leur qualité de vie ;
- Leur droit au répit.

Agissent sur les environnements pour :

- Garantir leur inclusiversalité ;
- Assurer l'accessibilité universelle ;
- Reconnaître / faire valoir notre expertise d'usage et nos savoirs expérientiels.

Interviennent auprès des institutions pour :

- Faire disparaître toutes les discriminations ;
- Simplifier les démarches administratives et faciliter l'accès aux droits ;
- Rendre effectifs les droits et obligations existants ;
- Garantir l'égalité et l'équité des droits sur tout le territoire national.

Nos engagements

ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION POUR DES SOLUTIONS SUR MESURE, RESPECTUEUSES DE TOUS LES CHOIX DE VIE :

Parce que notre projet associatif nous donne pour cap de[2] :

- Imaginer, construire et mettre en place des réponses toujours plus individualisées et diversifiées, fondées sur la participation, l'autodétermination des personnes et ouvertes sur la cité.
- Faire évoluer les modes d'organisation de nos établissements et services pour imaginer, construire et mettre en place des réponses toujours plus individualisées et diversifiées, ouvertes sur leur environnement.
- Lever les tabous et développer nos actions dans les domaines de la vie privée (vie intime, affective et sexuelle, soutien à la parentalité, accompagnement à la fin de vie…) en mettant en place un accompagnement en adéquation avec les aspirations des personnes et en nous appuyant sur une démarche éthique.
- Défendre le droit à l'école pour tous les enfants : les écoliers d'aujourd'hui sont les citoyens de demain.

POUR CELA, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Faire de la co-conception et de la co-évaluation avec les personnes le socle de tous nos projets : aucun projet, aucun COPIL, y compris de CPOM ne pourra être organisé sans y associer les personnes directement concernées.
- Penser les accompagnements en tenant compte avant tout des aspirations et des capacités des personnes et non plus des seuls besoins.
- Adapter notre vocabulaire en remplaçant les mots « usagers » « foyer » « chambre » « argent de poche » « inclusion » par « personne » « lieu de vie » « résidence » « logement » « inclusif » « argent ».
- Inscrire nos solutions dans un environnement citoyen de droit commun.
- Déployer nos offres de services « enfance » au sein des établissements scolaires pour garantir à chaque jeune ses droits d'élèves, un développement et un épanouissement dans et à l'école.
- Accélérer la mutation de nos ESAT pour améliorer / optimiser l'accompagnement vers et dans l'emploi.
- Généraliser le fonctionnement en plateforme de services coordonnés associant les acteurs de la société civile.
- Ne plus construire de lieu de vie en mode « institution » et diversifier les modes d'habitat.
- Imaginer et expérimenter l'ouverture de nos lieux de vie actuels à d'autres publics (jeunes enfants, étudiants, etc.) et services (crèches, etc.) via le développement de Tiers-lieux par exemple.
- Soutenir les parcours de vie à domicile.
- Intensifier nos coopérations avec les acteurs associatifs, de l'ESS, du droit commun, etc.

[2] Projet associatif 2024 - 2028

FAIRE DE LA PARTICIPATION ET DE L'AUTODÉTERMINATION, LES PILIERS DE NOS SOLUTIONS

Parce que notre projet associatif nous donne pour cap de :

- Permettre aux personnes de co-construire leur accompagnement, sans se substituer à elles, ni décider à leur place, en lien avec leurs familles et en tenant compte de leur environnement.
- Favoriser la participation sociale des personnes en situation de handicap à tous les niveaux de la société et en valorisant leurs capacités.
- Faire de la participation des personnes en situation de handicap et de leur autodétermination, les piliers de notre offre de services rénovée.
- Organiser et favoriser le croisement des savoirs expérientiels des personnes, de leurs familles et de l'expertise des professionnels pour améliorer en permanence la qualité et l'adéquation de notre offre de services aux réponses à apporter.
- Former aux droits humains l'ensemble des acteurs de l'association pour développer les pouvoirs d'agir individuels et collectifs.
- Se mobiliser pour attirer de nouveaux adhérents et bénévoles en suscitant les aspirations chez les jeunes, en facilitant de nouvelles formes d'engagement en phase avec l'évolution de la société (actions concrètes, de proximité…).

POUR CELA, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Positionner l'autodétermination comme un droit effectif pour tous et une capacité d'exercer son pouvoir d'agir.
- Développer et valoriser les savoirs expérientiels sur les territoires et au sein de nos offres de services.
- Systématiser la présence des personnes dans toutes les instances APF France handicap.
- Former à l'autodétermination les personnes, les proches, les salariés et les bénévoles.
- Repenser nos modes de fonctionnement pour donner une place plus importante aux personnes (groupes de travail, délégations, CVS, etc.).
- Soutenir les personnes pour devenir acteur des enjeux associatifs (ex. ambassadeurs RSE, ambassadeurs numériques, etc.)
- Systématiser le recours aux savoirs expérientiels pour transformer les pratiques professionnelles.
- Renforcer la communication sur l'association, dans l'objectif de susciter l'adhésion, auprès des personnes accompagnées et des professionnels et développer le lien entre établissements et délégations.
- Poursuivre la mise en place des ambassadeurs de la vie associative dans les établissements.
- Garantir le droit au retour.
- Soutenir le droit au recommencement, la possibilité de tester, d'expérimenter et d'oser prendre des risques.

AGIR POUR UNE SOCIÉTÉ PLEINEMENT INCLUSIVE OÙ LES DROITS DES PERSONNES SONT EFFECTIFS :

Parce que notre projet associatif nous donne pour cap de :

- Écouter, informer, conseiller et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles sur leurs droits et leurs possibilités de recours.
- Promouvoir la simplification administrative de l'accès aux droits.
- Défendre le droit à l'école pour tous les enfants : les écoliers d'aujourd'hui sont les citoyens de demain.
- Intensifier les actions de sensibilisation au handicap à l'égard de l'ensemble de la société en multipliant les partenariats avec les écoles, les lieux de formation, les entreprises…

POUR CELA, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Faire mieux connaître, renforcer et faire évoluer notre service Handi-Droits.
- Apporter un soutien aux personnes dans la reconnaissance de leurs droits et revendiquer pour faire bouger les lignes et assurer une effectivité de ceux-ci.
- Renforcer l'information et l'accompagnement dans l'accès aux droits et à l'autonomie.
- Accélérer le développement de solutions hors les murs.
- Intensifier les actions de sensibilisation et de formation auprès du grand public, en rendant les personnes actrices de ces actions.
- Développer nos missions d'appui & d'expertise.
- Déployer l'activité Mand'APF.
- Renforcer nos liens et interactions avec le monde de l'ESS.

FAIRE ALLIANCE POUR ACCÉLÉRER LA TRANSFORMATION DE NOS OFFRES DE SERVICES :

Parce que notre projet associatif nous donne pour cap de :

- Parvenir à une offre de service APF France handicap cohérente, lisible et performante établissant une complémentarité entre l'action des délégations, l'accompagnement en établissements et services, l'activité de nos entreprises adaptées.
- Renforcer les liens entre les différents secteurs de l'association (délégations, établissements et services, entreprises adaptées) en multipliant les projets en commun.

- Favoriser systématiquement les échanges, les retours d'expérience, les regards croisés, impliquant adhérents, personnes accompagnées, familles, salariés, bénévoles et volontaires.
- Améliorer le partage de nos positions, de nos revendications et de nos stratégies de plaidoyer afin de pouvoir parler d'une seule voix, en interne et avec nos partenaires.

POUR CELA, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Associer les élus dans l'élaboration des objectifs, la négociation et le suivi des CPOM.
- Associer les élus aux projets de transformation des offres de services.
- Intensifier les échanges entre les élus des CAPFD et les directions des établissements et services.
- Mobiliser la force politique et militante des élus dans l'offre de service.
- Refuser d'engager l'association dans tout AAP / AMI ne permettant pas de répondre à nos engagements.
- Prendre toutes les mesures visant à garantir des offres de services performantes, efficientes et permettre les transformations nécessaires.
- Diversifier nos sources de financement (ex. fonds européens, etc.).
- Proposer des formations conjointes élus, personnes et salariés.
- Inventer des offres de services intégrées : délégation – médico-sociale – APF Entreprises.
- Faire connaître notre projet associatif à l'ensemble des parties prenantes internes.
- Recruter des salariés-pair.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES SALARIÉS POUR LEUR PERMETTRE DE DEVENIR LES AMBASSADEURS D'UNE SOCIÉTÉ INCLUSIVERSELLE

Parce que notre projet associatif nous donne pour cap de :

- Accompagner les salariés d'APF France handicap dans l'adaptation de leurs pratiques professionnelles pour viser toujours davantage la pleine participation effective des personnes.
- Poursuivre les efforts de formation et promouvoir les bonnes pratiques de l'association pour la meilleure reconnaissance possible des compétences, de l'implication et des aspirations des salariés d'APF France handicap dans tous les secteurs de l'association.

POUR CELA, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Repenser notre organisation et favoriser l'émergence d'un management favorisant l'autonomie, la confiance et la responsabilisation des salariés.
- Mettre l'innovation au service de nos organisations et pratiques managériales pour favoriser sens, reconnaissance et valorisation.
- Former les professionnels :
  - à l'autodétermination,
  - à l'écoute, aux souhaits, aux attentes et choix des personnes,
  - à la prise de risque, au droit au recommencement des personnes,
  - aux incidences familiales du handicap,
  - à la transformation de l'offre et ses impacts sur les pratiques,
  - à la conduite du changement,
  - à la gestion de projet,
  - aux évolutions / mutations technologiques.

SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES FAMILLES ET LES PROCHES:

Parce que notre projet associatif nous donne pour cap de :

- Écouter, informer, conseiller et accompagner les personnes en situation de handicap et leurs familles sur leurs droits et leurs possibilités de recours.
- Faire mieux connaître, renforcer et faire évoluer notre service Handi-Droits.
- Permettre aux personnes de co-construire leur accompagnement, sans se substituer à elles, ni décider à leur place, en lien avec leurs familles et en tenant compte de leur environnement.
- Organiser et favoriser le croisement des savoirs expérientiels des personnes, de leurs familles et de l'expertise des professionnels pour améliorer en permanence la qualité et l'adéquation de notre offre de services aux réponses à apporter.
- Favoriser systématiquement les échanges, les retours d'expérience, les regards croisés, impliquant adhérents, personnes accompagnées, familles, salariés, bénévoles et volontaires.

POUR CELA, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Renforcer la visibilité de RePairs-Aidants ;
- Orienter les aidants vers l'offre RePairs-Aidants ;
- Développer la collaboration entre délégations et établissements pour proposer des actions de proximité :
  - sensibilisation-formation en partenariat avec RePairs-Aidants,
  - ateliers, temps d'échanges sur le territoire.
- Proposer des réponses de soutien au plus près des souhaits et besoins des familles et des proches contribuant à favoriser une approche par les droits et liberté de la personne en situation de handicap ;
- S'appuyer sur les savoirs expérientiels des familles et des proches ;
- S'appuyer aussi sur les familles et les proches dans l'organisation de nos actions.

FAIRE DE L'INNOVATION ET DE LA RECHERCHE DES PILIERS DE NOTRE TRANSFORMATION :

Parce que notre projet associatif nous donne pour cap de :

- Mobiliser les savoirs expérientiels des personnes en situation de handicap pour innover et imposer leur prise en compte effective dans les projets d'aménagement urbain, de logement, de nouveaux services, de nouvelles technologies…
- Partager et déployer toutes nos pratiques innovantes permettant aux personnes d'affirmer leur autonomie et de renforcer leur pouvoir d'agir.
- Inscrire toutes les initiatives d'APF France handicap dans une logique résolue de développement durable et les valoriser.
- Mettre en place des démarches prospectives pour alimenter nos réflexions.

POUR CELA, NOUS NOUS ENGAGEONS À :

- Nous appuyer sur l'innovation pour améliorer la qualité de vie des personnes et des familles ;
- Mener des projets de recherche pour accompagner les projets de transformation et améliorer la qualité de vie des personnes et des familles ;
- Développer la Communication Améliorée et Alternative ;
- Inscrire l'ensemble de nos projets dans notre démarche RéSonancE ;
- Développer le nombre d'ambassadeurs RSE au niveau de l'association ;
- Investiguer et investir le champ de l'IA.

APF France handicap

Risquer l'impossible